



Groupe Banque TD (GBTD)

Suivi des questions et réponses – conférence téléphonique sur
l'acquisition de Services financiers Chrysler
Le 21 décembre 2010

Page 20 – Question et réponse

Quelle est la cote de crédit de l'actif que vous achetez?

Le portefeuille comprend des prêts et des contrats de location, et les cotes sont approximativement les suivantes, pour les prêts émis : 70 % de prêts de première qualité et 30 % de prêts de qualité intermédiaire et prêts à risque. La cote FICO moyenne actuelle¹ du portefeuille est d'environ 700.

¹ Sur la base des données du 31 octobre 2010 pour le portefeuille américain et du 30 novembre 2010 pour le portefeuille canadien.



Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et dans d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux représentants des médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et constituent des énoncés prospectifs selon les lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières applicables, y compris la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, ceux qui concernent les objectifs et les priorités de la Banque et les stratégies pour les atteindre, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Ils se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude qui plane sur les environnements financier, économique et réglementaire, de tels risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, de change et de taux d'intérêt), d'illiquidité, d'exploitation, de réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux et les autres risques, tous présentés dans le rapport de gestion accompagnant le rapport annuel de 2010 de la TD.

En ce qui concerne l'acquisition proposée de Services financiers Chrysler par la TD, il ne peut y avoir aucune assurance que la TD réalisera les avantages prévus en raison de divers facteurs, notamment : l'incapacité de réaliser l'acquisition dans les délais prévus, d'obtenir les approbations gouvernementales de la transaction ou de remplir d'autres conditions liées à la transaction selon les modalités et l'échéancier proposés; des difficultés liées à l'exploitation de Services financiers Chrysler dans un cadre réglementaire plus complexe après la clôture; des retards dans l'augmentation du taux d'octroi de prêts ou de contrats de location par Services financiers Chrysler; une concurrence renouvelée du côté des prêteurs captifs en financement automobile; un rebondissement plus faible que prévu du marché de prêts automobile; ainsi que des difficultés liées à l'introduction de nouveaux produits et services, à l'acceptation par de nouveaux marchés des produits et services de prêts auto de la TD et au développement et à l'entretien de fidèles relations avec les concessionnaires et les clients particuliers.

Parmi les autres facteurs de risque, mentionnons l'incidence des récentes modifications législatives aux États-Unis, comme il est mentionné à la rubrique « Événements importants en 2010 » de la section « Notre rendement » du rapport de gestion de 2010; les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et les liquidités et les instructions relatives à la présentation ainsi que leur nouvelle interprétation; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information.

Cette énumération n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la TD. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2010. Les hypothèses économiques importantes de la TD sont décrites dans son rapport annuel de 2010, à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » ainsi qu'aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2011 », pour chacun des secteurs d'exploitation.

Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la TD et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la TD.

Tout énoncé prospectif figurant dans le présent document représente le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes; il est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre les objectifs et les priorités de la Banque et peut ne pas convenir à d'autres fins. Les résultats réels sont susceptibles de différer considérablement de ceux qui y sont énoncés. La Banque n'effectuera pas de mise à jour des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.